

COMMUNAUTÉ DE
COMMUNES
DES PAYS DE L'AIGLE

5 Place du Parc
61300 L'AIGLE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT
DE L'ORNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
du Bureau Communautaire
de la Communauté de Communes des Pays de L'Aigle

Séance du 16 novembre 2023

NOMBRE DE MEMBRES

| | |
|-------------|----|
| En EXERCICE | 11 |
| PRESENTS | 11 |
| VOTANTS | 11 |

L'an deux mil vingt-trois, le seize novembre à 18 heures et 30 minutes, les membres du Bureau Communautaire légalement convoqués le 10 novembre 2023, se sont réunis dans les locaux de la Communauté de Communes, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean SELLIER.

CONVOCACTION

Monsieur Jean-Luc BEAUFILS a été nommé secrétaire de séance.

| | |
|----------|-------------|
| Datée | du 10/11/23 |
| Affichée | le 10/11/23 |

OBJET

Etaient présents : Jean SELLIER
Philippe VAN-HOORNE
Michel LE GLAUNEC
Serge DELAVALLÉE
Guy MARTEL
François BRIZARD
Nathalie LENÔTRE
François CARBONELL
Jean-Luc BEAUFILS
Virginie VIOLET
Véronique HELLEUX

Attribution aux particuliers des aides directes inscrites dans la convention de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) de la CdC et de l'OPAH-Renouvellement Urbain sur le centre-ville de L'Aigle

Monsieur CARBONELL, Vice-Président délégué à l'urbanisme, rappelle aux membres du Bureau que, lors de la séance du 19 mai 2022, le Conseil communautaire a validé le processus d'attribution et de versement des aides directes aux particuliers qui s'inscrivent dans le cadre des conventions OPAH CdC et OPAH RU à L'Aigle.

En effet, la CdC peut procéder au versement d'une subvention conformément aux conventions avec l'ANAH et le Département dès lors que les dossiers ont obtenu un accord de paiement de SOLIHA, et après validation de l'ANAH.

A ce jour, les dossiers de demande de paiement de la subvention CdC sont les suivants :

| Commune | Adresse du projet | OPAH CDC ou OPAH RU | Nature de l'aide | Date courrier accord de principe ANAH | Montant subvention CdC | Date courrier accord de principe CdC | Date courrier SOLIHA accord pour demande de paiement |
|----------------------------|------------------------------------|---------------------------|---|--|------------------------------|--|---|
| Auguaise | 647 rue du bourg | CDC | Précarité énergétique et sortie de passoire thermique | 10/02/22 | 1 700,00 € | 4/3/22 | 24/7/23 |
| Fay | Les Champs Longs | CDC | Précarité énergétique et sortie de passoire thermique | 20/10/22 | 2 100,00 € | 28/10/22 | 24/7/23 |
| Aube | 3 route de Paris | CDC | Précarité énergétique et sortie de passoire thermique | 24/11/22 | 2 100,00 € | 30/11/22 | 4/9/23 |
| La Gonfrière | La Foucaudière Ouest | CDC | Autonomie | 09/02/23 | 700,00 € | 21/2/23 | 24/7/23 |
| Saint Sulpice sur Risle | 300 rue de la Fonte | CDC | Précarité énergétique et sortie de passoire thermique | 06/04/23 | 1 700,00 € | 25/4/23 | 21/6/23 |
| La Ferté-en-Ouche | 1 grande rue, Villers-en- Ouche | CDC | Précarité énergétique et sortie de passoire thermique | 18/04/23 | 2 100,00 € | 25/4/23 | 24/7/23 |
| Les Aspres | 17 rue du 1er octobre 1959 | CDC | Autonomie | 04/05/23 | 573,00 € | 17/4/23 | 24/7/23 |
| Auguaise | 190 Le Bourg | CDC | Précarité énergétique et sortie de passoire thermique | 20/10/22 | 2 100,00 € | 28/10/22 | 13/9/23 |
| Vitrai sous L'Aigle | 12 Le Bourg | CDC | Précarité énergétique et sortie de passoire thermique | 14/12/22 | 2 100,00 € | 15/12/23 | 12/9/23 |
| Rai | 5 avenue bresnard | CDC | Précarité énergétique et sortie de passoire thermique | 24/11/22 | 2 100,00 € | 7/12/22 | 24/7/23 |
| Vitrai-sous-L'Aigle | La Coepère | CDC | Précarité énergétique | 24/11/22 | 2 100,00 € | 28/2/23 | 10/10/23 |
| L'Aigle | 24 rue Clausthal Zellerfeld | CDC | « Précarité énergétique » et « sortie de passoire thermique » | 30/03/23 | 1 700,00 € | 25/4/23 | 10/10/23 |

- Vu la délibération n°2020-12-10-218 du 10 décembre 2020 autorisant le Président à signer les conventions OPAH,
- Vu la délibération n°2021-04-15-107 du 15 avril 2021 attribuant le marché à l'opérateur en charge suivi-animation de l'OPAH classique sur la CdC et de l'OPAH renouvellement urbain à L'Aigle,
- Vu la délibération n°2022-05-19-118 du 19 mai 2022 validant le processus d'attribution et de versement des aides aux particuliers dans le cadre des OPAH et autorisant le Bureau Communautaire à attribuer ces aides.
- Considérant que la commission constituée de SOLIHA, du Vice-Président à l'urbanisme et des services de la CdC a émis un avis favorable le 27/09/2023 sur les aides indiquées dans le tableau récapitulatif ci-dessus.
- Considérant que les crédits afférents à cette opération sont inscrits au budget

Le Bureau, après en avoir délibéré :

- **ATTRIBUE** aux particuliers mentionnés dans le tableau ci-dessus les aides directes inscrites dans la convention de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) sur le territoire de la CdC et de l'OPAH Renouvellement Urbain (RU) sur le centre-ville de L'Aigle.

Acte reçu en Préfecture le 21 NOV. 2023
Publié en ligne le 21 NOV. 2023
Certifié exécutoire

VOTE : UNANIMITÉ

Le Président,
Jean SELLIER

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits
Au registre sont les signatures
Pour copie certifiée conforme



